

longue durée**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

Rapport public

Date d'émission du rapport : le 9 janvier 2026

Numéro d'inspection : 2026-1473-0001

Type d'inspection :

Incident critique

Suivi

Titulaire de permis : Henley Place Limited

Foyer de soins de longue durée et ville : Henley Place, London

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 7 au 9 janvier 2026.

L'inspection concernait :

- Le signalement : n° 00162941/l'IC n° 33045-000049-25, lié à une éclosion de maladie.
- Le signalement : n° 00163059/suivi n° 1 – OC n° 001 émis dans le cadre du rapport d'inspection n° 2025-1473-0007, en vertu de l'alinéa 3 (1) 16 de la LRSLD (2021). Déclaration des droits des résidents
- Le signalement : n° 00164112/l'IC n° 3045-000052-25, lié à une chute.

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre de conformité suivant délivré antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2025-1473-0007 aux termes de l'alinéa 3 (1) 16 de la LRSLD (2021).

longue durée**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant l'inspection :

- Prévention et contrôle des infections
- Droits et choix des personnes résidentes
- Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programme de soins

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 6 (4) a) de la LRSLD (2021)

Programme de soins

Paragraphe 6 (4) Le titulaire de permis veille à ce que le personnel et les autres personnes qui participent aux différents aspects des soins du résident collaborent ensemble à ce qui suit :

a) l'évaluation du résident de sorte que leurs évaluations s'intègrent les unes aux autres, soient compatibles les unes avec les autres et se complètent;

L'examen du dossier clinique a montré que des évaluations postérieures à la chute et des évaluations des risques de chute ont été réalisées à plusieurs dates en novembre et décembre 2025, mais qu'elles n'étaient pas compatibles les unes avec les autres et ne se complétaient pas.

Lors d'un entretien avec le ou la responsable des chutes n° 102, le ou la responsable a examiné l'évaluation en question et a déclaré que le foyer attendait du personnel qu'il collabore et veille à ce que les évaluations soient complétées, compatibles et complémentaires.

longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**Rapport d'inspection prévu par la
Loi de 2021 sur le redressement des soins de**

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

Sources : examens des dossiers, entretiens avec le personnel.